

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 06 Juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 06 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 29 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - FLOUQUET Jacqueline.

Excusés ayant donné procuration :

MANN Ginette	à	DEGROS Bernard,
OBJOIE Patrick	à	SCARTOCETTI Franck,
NICODEME Hervé	à	BOITTIAUX Daniel.

Absents: MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis.

Excusés : MASSE Maryse - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - APRILE Corinne.

Secrétaire de séance : LASSELIN Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019
2. PENALITES DE RETARD – PROJET DE VIDEO-PROTECTION
3. ATTRIBUTION DU PROJET DE LOTISSEMENT – ANCIEN STADE ALEXIS JACQUET
4. RIPESE – CONVENTION 2019
5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR
6. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS - EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – PERIODE SCOLAIRE 2019/2020

DIVERS

7. CAPH – AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT
8. CAPH – APPROBATION DU GNAU
9. SIDEN-SIAN – ADHESIONS ET RETRAIT DE COMMUNES
10. AVIS SUR LE PLAN DE VENTE DU PATRIMOINE LOCATIF DE MAISONS ET CITES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Madame LASSELIN est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil, un projet de délibération « sur table » portant sur l'adoption d'une convention relative à l'implantation de deux écluses et coussins berlinois rue Emile ZOLA et de leur entretien ultérieur.

L'Assemblée émet un avis favorable à cet ajout.

Monsieur le Maire précise que le projet sera soumis au vote du Conseil municipal en dernier point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 11 Avril 2019.

FINANCES

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en Commission de Finances du 28 Mai 2019, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2019 dont participation vin d'honneur de 40 €	Total subvention 2019	Nombre de voix
ARTICLE 6574 DU BP 2019			
Club Amicale du 3ème Age	362,00	362,00	NPPV : C. BAJEART, D. HOUREZ, C. KERN Pour : 15
Comité des Festivités Hérinoises	4 040,00	4 040,00	NPPV : P. SANS, C. KERN, J. FLOUQUET, J-M MORTREUX, M-J LASSELIN, D. HOUREZ Pour : 12
Hérin Aubry Culture Loisirs Evasion	2 855,00	2 855,00	NPPV : P. SANS Pour : 17
Les randonneurs hérinois	345,00	345,00	NPPV : D. HOUREZ, C. BAJEART Pour: 16
Coopérative Ecole Mixte	1 310,00	1 310,00	Unanimité
		8 912,00	
NPPV*: ne participe(ent) pas au vote			

2. PENALITES DE RETARD – PROJET DE VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le délai de réalisation des travaux d'extension du système de vidéo-protection urbain de la ville d'Hérin, prévu au marché, a été dépassé. Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées à l'entreprise GRUSON.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'exonérer la société GRUSON du paiement d'une partie des pénalités de retard dues en application des clauses contractuelles du marché somme suit :
Le montant des pénalités est ramené à 10 000€ H.T.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la délibération.

Monsieur le Maire invite les élus à procéder au vote :

Pour : 16

Abstentions : 2 - Monsieur SCARTOCCEtti (+ procuration de Monsieur OBJOIE)

3. ATTRIBUTION DU PROJET DE LOTISSEMENT – ANCIEN STADE ALEXIS JACQUET

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité :

- D'approuver la vente du terrain à la société PIRAINO PROMO, 142, rue du Haut Vinage à WASQUEHAL - 59290 - à hauteur de 349 300 euros Hors Taxe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce terrain par le biais d'un acte notarié dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître DE CIAN à Denain,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

4. RIPESE – CONVENTION 2019

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les activités relatives à la gestion et l'animation du Réseau d'Assistantes Maternelles avec l'association « Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout », le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de poursuivre jusqu'au 31 Décembre 2019 les activités développées par le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout.

5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'Assemblée décide à l'Unanimité :

- D'approuver les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Municipal,
- D'admettre en non-valeur la somme totale de 966,48 euros.

6. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS - EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – PERIODE SCOLAIRE 2019/2020

Vu la délibération prise en séance du Conseil Municipal du 21 Février 2019 autorisant Monsieur le Maire à recruter 6 agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 21 février au 03 Juillet (temps périscolaire et pause méridienne), le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de maintenir ce nombre maximum d'agents à 6 et de renouveler cette délibération pour la période scolaire du 02 Septembre 2019 au 03 juillet 2020.

DIVERS

7. CAPH – AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées de la CAPH, fixant le montant des charges transférées à la CAPH et à la Commune suite à l'adhésion d'Emerchicourt à la CAPH le 1^{er} Janvier 2019.

8. CAPH – APPROBATION DU GNAU

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'approuver l'adhésion au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat,
- D'approuver les conditions générales d'utilisation du dispositif d'identification par l'intermédiaire d'un compte existant « FranceConnect » reprises en annexe 1,
- D'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme reprises en annexe 2,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

9. SIDEN-SIAN – ADHESIONS ET RETRAIT DE COMMUNES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur :

- L'adhésion au **SIDEN-SIAN** du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de **COUCY LES EPPES (Aisne)** regroupant les communes de **COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- L'adhésion au **SIDEN-SIAN** de la commune d'**INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais)** avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

- Le retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

10. AVIS SUR LE PLAN DE VENTE DU PATRIMOINE LOCATIF DE MAISONS ET CITES

L'Assemblée émet un avis défavorable à l'Unanimité sur le plan de mise en vente du patrimoine locatif de Maisons et Cités.

11. CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONVENTION – IMPLANTATION DE 2 ECLUSES ET DE COUSSINS BERLINOIS RUE EMILE ZOLA ET LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation de deux écluses et de coussins berlinois et à leur entretien ultérieur sur la RD 70 - Rue Emile ZOLA.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- La société CABINET BERNARD à FERRIERE-LA-GRANDE est désignée afin de réaliser la mission de maîtrise d'ouvrage et de suivi du marché d'exploitation et d'entretien de chauffage de la Ville d'HERIN.

Le coût de la prestation est fixé comme suit :

- Travaux préparatoires : 2 080.00 € H.T.
- Élaboration du DCE : 2 925.00 € H.T.
- Visite des installations : 650.00 € H.T.
- Analyse des offres : 2 275.00 € H.T.
- Restitution de l'analyse : 325.00 € H.T.
- Suivi du marché : 1 040.00 € H.T./trimestre

- VU la procédure adaptée lancée pour les travaux de rénovation/extension et d'aménagement d'une maison médicale à Hérin et des offres reçues, il a été décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :
 - Lot 01 : Gros Oeuvre - Démolition - Façade à l'Entreprise Saniez construction - à Solesmes pour un montant de 195 631,90€ H.T.
 - Lot 02 : Charpente - Couverture à Réha Batiment à Preux au Bois pour un montant de 61 235,62€ H.T.
 - Lot 03 : Menuiserie Extérieure à SEM Menuiseries à Maubeuge pour un montant de 46 672,00€ H.T.
 - Lot 04 : Plâtrerie - Menuiseries Intérieures - Faux plafond à SDI - à Haubourdin pour un montant de 75 688,89€ H.T.
 - Lot 05 : Carrelage à LD Carrelage à Angres pour un montant de 15 445,23€ H.T.
 - Lot 06 : Peinture - Sols Colles à l'Entreprise RUDANT et FILS à Tourcoing pour un montant de 23 999,79€ H.T.
 - - Lot 07 : Chauffage- Ventilation - Plomberie à l'Entreprise Missenard à Saint Saulve pour un montant de 58 990,00€ H.T.
 - Lot 08 : Electricité à Hainaut électricité à Saint Amand les Eaux pour un montant de 35 533,44€ H.T.
 - Lot 09 : VRD/ Espaces Verts à ID VERDE - 653 avenue Kennedy à Bouchain pour un montant de 60 434,66€ H.T.

- VU le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation, l'extension et l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Hérin, il a été décidé de signer l'avenant à la maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive suite à la validation de la phase APD, tels que prévu à l'article 9 du CCAP.

Aucune observation formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal le compte rendu de la commission suivante :

- Finances du 28 Mai 2019.

Monsieur SCARTOCCETTI souhaite que soit ajoutée, au compte-rendu, l'heure de son arrivée à la commission.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

La secrétaire de séance,

Marie-Jeanne LASSELIN



Le Maire,

Jean-Paul COMYN